

droit de propriété sur les mines et minéraux, sur le bois autre que le pin, et parfois le pin lui-même, poussant sur sa terre ou recelés dans ses flancs.

On peut se procurer des pâturages propres à l'élevage ou "ranches" à des conditions modérées dans les régions boisées ou incultes, la vallée de la rivière Trent, entre la rivière Ottawa et la Baie Georgienne, se prêtant particulièrement à l'élevage du bétail et des moutons.

L'Ontario possède 230,000,000 d'acres de terre, dont 13,500,000 seulement sont sous culture; plus de 20,000,000 d'acres d'excellent sol arable attendent la charrue. Ontario a trois fois et demie la superficie des Iles Britanniques et une fois et demie celle du Texas. De l'est à l'ouest, ses frontières sont à 1,000 milles d'intervalle et du nord au sud, l'on mesure 1,075 milles. La construction récente de voies ferrées et de routes de colonisation ont rendu accessibles d'immenses étendues de terres arables et de forêts vierges dans l'Ontario septentrional.

Dans les régions du nord et du nord-ouest de l'Ontario, des prêts sont consentis aux colons. Le maximum de ces prêts est de \$500, l'intérêt est à six p.c. par an, les conditions et le terme de remboursement sont fixés par le Commissaire des Prêts. Le gouvernement d'Ontario considère avec une extrême bienveillance, toutes les propositions d'emprunt émanant de colons de bonne foi, désireux de réussir et invite ceux-ci à s'adresser, dans ce but, soit aux différents Agents des Terres, soit directement au Commissaire des Prêts aux Colons, Edifices du Parlement, à Toronto.

Des lois spéciales, en faveur des militaires démobilisés, ont été récemment adoptées établissant des colonies d'instruction agricole, permettant de leur consentir des avances des fonds, de leur fournir du bétail, de procéder à des achats coopératifs de graines de semence, instruments aratoires, etc., et à la vente des produits, enfin de faciliter autant que possible la réussite du soldat-laboureur dans ses entreprises agricoles. Après avoir suivi un cours à un dépôt d'entraînement pendant la durée duquel un salaire lui est payé ou aussitôt que le militaire est suffisamment compétent pour se débrouiller, il lui sera attribué un lot de 100 acres dont dix acres auront été préalablement défrichées; on lui fournira les outils et machines agricoles nécessaires, ainsi que des bêtes à cornes, volailles, etc., en nombre et valeur à déterminer par l'autorité compétente, mais ne devant pas excéder \$500. Cette avance sera remboursable en vingt ans, à six pour cent, mais aucun versement ni sur le capital, ni sur l'intérêt, ne sera exigé durant les trois premières années. Cinq ans après sa prise de possession et sur justification de l'accomplissement de certaines conditions, il recevra un titre de propriété définitif à la condition que 20 acres soient défrichées—c'est-à-dire 10 acres en sus des 10 déjà faites—et qu'il ait bâti une maison dont les dimensions devront mesurer, au minimum, 16 pieds par 20 pieds.¹

En Colombie Britannique, il existe de vastes étendues de terres gratuites. Tout sujet britannique chef de famille, une veuve, une

¹On peut obtenir de plus amples détails en s'adressant au Ministre des Terres, des Forêts et des Mines, édifices du Parlement, Toronto, Ont.